

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
QUARTIER DU BOIS DE L'ÉTANG
COMMUNE DE LA VERRIERE**

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DU BOIS
DE L'ÉTANG**

SECTION 4 – AFFICHAGE ET PUBLICITE



Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
1 rue Eugène Hénaff
BP 10118 – 78192 Trappes Cedex

République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'Agglomération

Direction Générale Adjointe
de l'Aménagement du Territoire
Direction de l'Habitat et de la Rénovation
urbaine / MLS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT

OBJET : SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES – LA VERRIERE – ARRETE D'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE RELATIVE A LA CREATION DE LA ZAC DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BOIS DE L'ETANG

Le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 et les articles L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants relatifs au régime des ZAC ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants relatifs aux études d'impact des travaux, d'ouvrages et d'aménagements;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.120-1, L.123-19 et suivants, et R123-46-1 concernant les procédures de participation du public par voie électronique (PPVE) relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue au communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU la convention pluriannuelle ANRU signée par Saint-Quentin-en-Yvelines le 5 décembre 2022 en application de la délibération n°2022-78 du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 31 mars 2022 portant approbation de la convention susvisée ;

VU la délibération n°2025-207 du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 26 juin 2025 portant approbation du bilan de la concertation mise œuvre en application de la délibération du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines n°2024-310 du 19 décembre 2024 relative à la définition des objectifs et des modalités de la concertation dudit projet ;

CONSIDERANT que Saint-Quentin-en-Yvelines, compétente en matière de « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire », est l'autorité organisatrice à l'initiative de ce projet et porteuse de la future ZAC du Bois de l'étang,

CONSIDERANT qu'une concertation préalable réglementaire a été menée du 31 mars au 30 mai 2025 et que le bilan de cette concertation a été approuvé le 26 juin 2025 par le conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines,

CONSIDERANT que l'étude d'impact sur l'environnement réalisée et portée par le dossier de création de la ZAC du Bois de l'étang a été déposée le 29 septembre 2025 pour avis auprès de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France, ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements concernés par le projet, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1-V et suivants relatifs aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements,

CONSIDERANT que la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a rendu son avis n°APJIF-2025-098 le 3 décembre 2025,

CONSIDERANT les différents avis des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés par le projet,

CONSIDERANT le mémoire en réponse réalisé par le maître d'ouvrage en application de l'article L 122-1 du Code de l'environnement,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, les projets non soumis à enquête publique en application de l'article L.123-2 du Code de l'environnement, dont les projets de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) doivent être mis en ligne en vue de la participation du public par voie électronique, pour information, observations et contributions éventuelles, préalablement à la création de la ZAC.

ARRETE

ARTICLE 1 : DUREE DE LA PPVE

La Participation du Public par Voie Electronique menée dans le cadre de la procédure de création de la ZAC du Bois de l'Étang **se déroulera pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 13 avril 2025, 14h00, au vendredi 15 mai 2025, 14h00.** Toutes les contributions reçues en dehors de cette période ne seront pas prises en compte dans le bilan de la procédure.

ARTICLE 2 : PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA ZAC

Le programme de cette ZAC, s'implantant sur une emprise d'environ 11,5 ha, comprend :

- La construction d'environ 15 690 m² de SDP de logements, soit environ 230 logements,
- La construction d'environ 4 630 m² de SDP d'équipements publics, dont un groupe scolaire et un centre socio-culturel,
- La construction d'environ 1 430 m² de SDP de commerces,
- La création ou la réhabilitation des espaces publics.

ARTICLE 3 : MESURES DE PUBLICITE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Un avis informera le public de l'ouverture de la procédure et des modalités de participation. Cet avis sera publié dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département quinze jours au moins avant le début de la PPVE.

Quinze jours au moins avant le début de la procédure et pendant toute sa durée, cet avis sera publié par voie d'affiche en papier dans le quartier du Bois de l'étang, au niveau du Centre socio-culturel Jacques Miquel, à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la mairie de La Verrière et sur les panneaux d'affichage administratif de la commune de La Verrière.

L'avis d'ouverture de la PPVE sera également publié sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr et sur le site de la Ville de la Verrière à l'adresse suivante : www.ville-laverriere.fr.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT ET MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Le dossier de la PPVE, ainsi qu'un registre physique à feuillets non mobiles, seront déposés **en version papier** et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE :

- En **mairie de La Verrière**, Avenue des Noës, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi à mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- **A la maison de quartier du Bois de l'Étang** (centre socio-culturel Jacques Miquel), aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi : 13h30 à 17h mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h à 19h.

En outre, **un registre dématérialisé** est également mis à la disposition du public sur toute la durée de la PPVE. Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : zac-boisdeletang-laverriere@mail.registre-numerique.fr

Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé, ainsi que le dossier de la PPVE, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/zac-boisdeletang-laverriere>

ARTICLE 5 : DOSSIER DE LA PPVE

Le dossier soumis à la présente participation du public comprend les mêmes pièces que celles prévues à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement et se compose des éléments suivants :

- Le projet de dossier de création de ZAC ;
- L'étude d'impact et son résumé non technique;
- L'avis n°APJIF-2025-098 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France le 3 décembre 2025 sur le dossier de création de ZAC ;
- Les différents avis des collectivités territoriales et à leurs groupements concernés par le projet ;
- Le mémoire, rédigé par SQY, en réponse à l'avis de l'autorité environnementale et aux différents avis émis sur le projet ;
- Le bilan de la concertation préalable d'avril/mai 2025 approuvé par la délibération n°2025-207 du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 26 juin 2025.

ARTICLE 6 : CLOTURE DE LA PPVE ET RAPPORT DE SYNTHESE

A l'issue de la participation du public, et au plus tard à la date de l'approbation de la création de la ZAC du Bois de l'étang, SQY rendra public, par voie électronique sur son site internet et pour une durée minimale de 3 mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et avis déposés, avec indication de ceux dont il a été ou sera tenu compte.

Au terme de la procédure, la création de la ZAC du Bois de l'étang à La Verrière sera soumise à la délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

ARTICLE 7 : PERSONNE RESPONSABLE DE LA PROCEDURE

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la procédure de création de la ZAC du Bois de l'étang à La Verrière, notamment pour conduire la présente PPVE.

ARTICLE 8 : CONTACT

Toute information sur le dossier de la PPVE peut être demandée auprès de Mme. Mary-Lynn SALIBA (tél : 01 39 44 86 02 – marylynn.saliba@sgy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine – 1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Coudre - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80).

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT À TRAPPES

LE 23 MARS 2026



Jean-Michel FOURGOUS

Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

AFFICHAGE ADMINISTRATIF

Cette affiche ne devra pas être recouverte avant le 16 mai 2026.

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang à La Verrière

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement et à l'arrêté n°A2026-04 du 23 mars 2026 du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang à La Verrière est mis à disposition du public par voie électronique, pour information, observations et contributions éventuelles, préalablement à son approbation par le Conseil Communautaire.

Cette PPVE est ouverte du lundi 13 avril 2026, 14h, au vendredi 15 mai 2026, 14h.

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) - Communauté d'Agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la procédure de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois de l'Étang à La Verrière, notamment pour conduire la présente PPVE.

Le dossier de la PPVE, ainsi qu'un registre physique à feuillets non mobiles, seront déposés en version papier et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE :

- **En mairie de La Verrière**, Avenue des Noës, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi à mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- **A la maison de quartier du Bois de l'Étang (centre socio-culturel Jacques Miquel)**, 3 rue Emile Dureuil, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi : 13h30 à 17h mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h à 19h.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public sur toute la durée de la PPVE. Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé, ainsi que le dossier de la PPVE, à l'adresse suivante :

www.registre-numerique.fr/zac-boisdeletang-laverriere



Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante :

zac-boisdeletang-laverriere@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à PPVE se compose des éléments suivants :

- Le projet de dossier de création de ZAC ;
- L'étude d'impact et son résumé non technique ;
- L'avis n°APIJF-2025-098 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France le 3 décembre 2025 sur le dossier de création de ZAC ;
- Les différents avis des collectivités territoriales et à leurs groupements concernés par le projet ;
- Le mémoire, rédigé par SQY, en réponse à l'avis de la MRAe et aux différents avis émis sur le projet ;
- Le bilan de la concertation préalable d'avril/mai 2025 approuvé par la délibération n°2025-207 du Conseil Communautaire de SQY en date du 26 juin 2025.

A l'issue de la PPVE, et au plus tard à la date de l'approbation de la création de la ZAC du Bois de l'Étang, SQY rendra public sur son site internet et pour une durée minimale de 3 mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et avis déposés, avec indication de ceux dont il a été ou sera tenu compte.

Au terme de la procédure, la création de la ZAC du Bois de l'Étang à La Verrière sera soumise à la délibération du Conseil Communautaire de SQY.

Toute information sur le dossier de la PPVE peut être demandée auprès de Mme. Mary-Lynn SALIBA (marylynn.saliba@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80).

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 399€ HT - (SAS) 199€ HT - (SASU) 142€ HT - (SNC) 220€ HT - (SARL) 148€ HT - (EURL) 124€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 222€ HT - (SC) 191€ HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert de siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 109€ HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 135€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 199€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 153€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 111€ HT - Changement de patronyme : 58€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 60 (0,195€ HT) - 75/92/93/94 (0,239€ HT) - 77/78/91/95 (0,227€).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés
+ de 90 000 Euros



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CITALLIOS

M. Maurice SISSOKO - Directeur général
65 rue des 3 Fontanot
92024 Nanterre CEDEX
Tél : 01 41 37 11 70
mèl : contact@citallios.fr
web : <https://citallios.fr/>
SIRET 33433645000096

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché

Objet : Travaux relatifs à la liaison entre la voie des Tourelles et la future voie de desserte située à Achères (78)

Référence acheteur : 545126003&004&005C10S
Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 78260 ACHERES
Durée : 8 mois.

Description : Les prestations consistent en des travaux d'aménagement de la liaison avec la voie nouvelle, de reprise des désordres de gestion des eaux pluviales sur la partie existante et de création d'une aire de stationnement.
Classification CPV : Principale : 45112710 - Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot n° 1 - Lot n°1 : VRD - CPV 45234116
Lot n°1 : VRD
Lieu d'exécution : Achères (78)
Lot n° 2 - Lot n°2 : ECLAIRAGE PUBLIC - CPV 45316110
Lot n°2 : ECLAIRAGE PUBLIC
Lieu d'exécution : Achères (78)
Lot n° 3 - Lot n°3 : ESPACES VERTS - CPV 45112710
Lot n°3 : ESPACES VERTS
Lieu d'exécution : Achères (78)

Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Voir règlement de la consultation
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
15% Délai d'exécution
45% La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
40% Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en TTC
Renseignements d'ordre administratifs : sur profil acheteur AWS
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépôt dématérialisé : Actif
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 20/04/26 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 24/03/26
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

Avis divers

publilégal dimosia 19 rue Lagrange - 75005 Paris
Tél : 01 42 96 09 43 | www.publilegal.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Dossier de création de la ZAC du Projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang à La Verrière

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement et à l'arrêté n°A-2026-04 du 23 mars 2026 du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang à La Verrière est mis à disposition du public par voie électronique, pour information, observations et contributions éventuelles, préalablement à son approbation par le Conseil Communautaire.

Cette PPVE est ouverte du lundi 13 avril 2026, 14h, au vendredi 15 mai 2026, 14h

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la procédure de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois de l'Étang à La Verrière, notamment pour conduire la présente PPVE.

Le dossier de la PPVE, ainsi qu'un registre physique à feuillets non mobiles, seront déposés en version papier et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE :

- En mairie de La Verrière, Avenue des Noës, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi à mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- A la maison de quartier du Bois de l'Étang (centre socio-culturel Jacques Miquel - 3 rue Emile Dureuil 78320 La Verrière), aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi : 13h30 à 17h mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h à 19h.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE. Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé, ainsi que le dossier de la PPVE, à l'adresse suivante :

www.registre-numerique.fr/zac-boisdeletang-laverriere

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante :

zac-boisdeletang-laverriere@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à PPVE se compose des éléments suivants :

Le projet de dossier de création de ZAC ;

L'étude d'impact et son résumé non technique;

L'avis n°APJIF-2025-098 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Ile-de-France le 3 décembre 2025 sur le dossier de création de ZAC ;

Les différents avis des collectivités territoriales et à leurs groupements concernés par le projet ;

Le mémoire, rédigé par Saint-Quentin-en-Yvelines, en réponse à l'avis de la MRAe et aux différents avis émis sur le projet ;

Le bilan de la concertation d'avril/mai 2025 approuvé par la délibération n°2025-207 du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 26 juin 2025.

A l'issue de la PPVE, et au plus tard à la date de l'approbation de la création de la ZAC du Bois de l'Étang, SQY rendra public sur son site internet et pour une durée minimale de 3 mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et avis déposés, avec indication de ceux dont il a été ou sera tenu compte.

Au terme de la procédure, la création de la ZAC du Bois de l'Étang à La Verrière sera soumise à la délibération du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Toute information sur le dossier de la PPVE peut être demandée auprès de Mme. Mary-Lynn SALIBA (marylynn.saliba@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80).

EP 26-0119 / contact@publilegal.fr

CONTACT COMMERCIAL :
01 84 21 09 27

leparisien.annonces-legales.fr

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPROBATION

AVIS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, par délibération n° 2026-52 en date du 19 février 2026, a approuvé le bilan de la mise à disposition du public du projet de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et approuvé ladite modification simplifiée du PLUi.

Ladite délibération et le dossier de ladite modification simplifiée du PLUi approuvés sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Direction de l'Urbanisme et de la Prospective), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consultables par le public sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse <https://saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/logement-et-urbanisme/urbanisme/plans-locaux-durbanisme/plui/>

Ladite délibération a été affichée au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines et dans les panneaux d'affichage des hôtels de ville de Guyancourt, d'Élancourt, de La Verrière, de Magny-les-Hameaux, de Montigny-le-Bretonneux, de Trappes, et de Voisins-le-Bretonneux.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.300-6 DU CODE DE L'URBANISME

AVIS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, par délibération n° 2026-51 en date du 19 février 2026, a déclaré l'intérêt général du projet de développement économique sur le site du Mérentais (Magny-les-Hameaux) et approuvé, après enquête publique, la procédure de Déclaration de Projet emportant la Mise en Compatibilité du PLUi avec ledit projet d'aménagement du Mérentais et le dossier de ladite mise en compatibilité du PLUi

Ladite délibération et le dossier de ladite mise en compatibilité du PLUi approuvés sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Direction de l'Urbanisme et de la Prospective), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consultables par le public sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse <https://saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/logement-et-urbanisme/urbanisme/plans-locaux-durbanisme/plui/>

Ladite délibération a été affichée au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines et dans les panneaux d'affichage des hôtels de ville de Guyancourt, d'Élancourt, de La Verrière, de Magny-les-Hameaux, de Montigny-le-Bretonneux, de Trappes, et de Voisins-le-Bretonneux.

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien



Publiez vos annonces dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces :

01 87 39 82 96

legales2@leparisien.fr



Week-end
Benjamin Lavernhe, le sens de la fête



Exquis
Peut-on vivre sans Apple ?



Patrimoine
Divorce et partage de biens



L'envolée de la charge de la dette

- La remontée des taux d'intérêt provoquée notamment par la guerre en Iran n'avait pas été anticipée.
- Le montant des intérêts payés par Bercy pourrait doubler d'ici à 2030, à plus de 120 milliards, selon Rexecode.
- Une somme qui devra être économisée sur les autres budgets ou financée par des impôts supplémentaires.

// PAGE 2

événement

Plastique : la menace de la pénurie

Les prix des matières plastique ont bondi de 30 à 40 % depuis le début du conflit et c'est maintenant l'approvisionnement qui est menacé // PP. 20-21

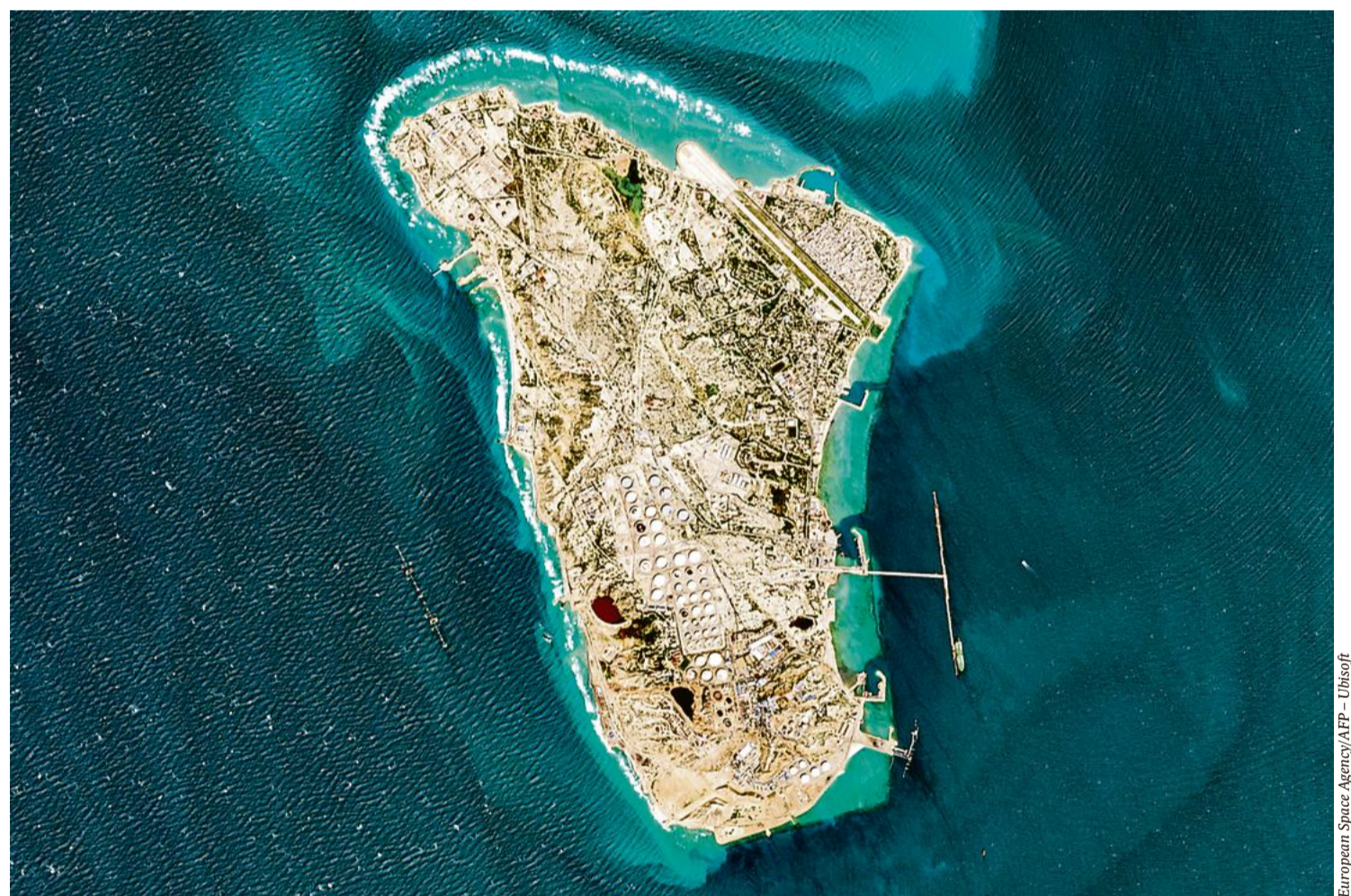
Défense Les dépenses d'armement des pays de l'Otan ont fait un bond // P. 8



Jeux vidéo Ce qu'Ubisoft a apporté à la France en quarante ans

// PP. 28-29

Iran : les scénarios d'un débarquement



MOYEN-ORIENT. Plusieurs milliers de soldats de la 82^e division aéroportée de l'armée américaine sont attendus au Moyen-Orient à partir de ce vendredi, avec une flotte de navires et des parachutistes d'élite. Ces troupes pourraient être utilisées pour débarquer sur l'île de Kharg d'où partent 90 % des exportations de pétrole de l'Iran. Donald Trump commence à perdre patience et veut faire plier le régime de Téhéran qui refuse de négocier avec lui. Dans un entretien aux « Echos », le chef d'état-major de la Marine française, Nicolas Vaujour, livre sa vision stratégique et ses réflexions sur le conflit dans le Golfe. // PAGES 6 ET 17

L'éditorial

Dette : la France face au rouleau compresseur



Le gouvernement table sur un déficit public plus faible que prévu en 2025, le verdict de l'Insee étant attendu ce vendredi. Avec des soldes de l'Etat et de la Sécurité sociale meilleurs qu'attendu, et des finances locales en amélioration, le déficit devrait en effet être inférieur à l'objectif de 5,4 % de PIB (après 6,1 % en 2024). A cette occasion, Sébastien Lecornu a prévu de se déplacer à Bercy pour une réunion sur les finances publiques au cours de laquelle il ne manquera pas de saluer les efforts de gestion qui ont permis de réduire sensiblement le déficit l'an dernier. Et d'envoyer le signal que l'exécutif entend continuer dans cette voie, alors que la France doit préciser ses engagements budgétaires auprès de la Commission européenne le mois prochain. Le danger serait grand de trop regarder dans le rétroviseur, et de minimiser les périls qui nous guettent. Remontée de l'inflation,

coup de frein sur la croissance, la guerre en Iran vient compliquer un peu plus l'équation budgétaire, et le calendrier de retour sous les 3 % de déficit paraît difficilement tenable. Surtout, le conflit accentue la tension sur les dettes souveraines : le taux à 10 ans français s'établissait jeudi après-midi à 3,8 %, alors que l'Etat va devoir refinancer dans les prochaines années quantité d'obligations émises à des taux quasi nuls... Dans sa dernière note de prévisions, l'institut Rexecode calcule que la charge de la dette devrait ainsi doubler entre 2024 et 2030, de 60 à 120 milliards d'euros ! Soit 3,5 % de PIB, un niveau jamais atteint depuis le passage à l'euro.

Les (nombreux) partis politiques qui réclament aujourd'hui des chèques et baisses de taxes sur les carburants ne semblent toujours pas avoir pris conscience de la force de ce rouleau compresseur.
- Etienne Lefebvre

Vinci conforte son leadership sur les autoroutes en accélérant en Inde

INFRASTRUCTURES Vinci Highways vient de frapper un grand coup en Inde. Le géant français du BTP et des concessions prévoit d'y acquérir un portefeuille d'actifs comprenant neuf concessions autoroutières à

peage. La transaction, à finaliser d'ici à la fin de l'année auprès d'un fonds d'investissement géré par Macquarie, doit s'effectuer sur la base d'une valeur d'entreprise d'environ 150 milliards de roupies, soit environ 1,4 milliard d'euros.

Vinci confortera ainsi sa position de « premier opérateur privé d'autoroutes » au monde, avec un réseau avoisinant 8.900 km au total, se situant désormais pour un peu plus de la moitié à l'étranger dans 13 pays au total. // PAGE 22

Inquiets, les Français se ruent sur l'assurance-vie luxembourgeoise

ÉPARGNE L'instabilité politique et la montée des conflits un peu partout dans le monde poussent les Français à chercher des havres de paix où mettre à l'abri leur épargne. Preuve en est : le succès grandissant de l'assurance-vie luxem-

bourgeoise. En 2025, les primes ont progressé de 20 %, à 16,4 milliards d'euros, chez la clientèle française, selon un rapport publié jeudi par l'Association des compagnies d'assurances et de réassurances du Grand-Duché de

Luxembourg. Un record jamais atteint depuis la diffusion de ces données. Le chiffre est certes encore loin de la collecte nette de l'assurance-vie française (51 milliards en 2025) mais il n'en est pas moins marquant. // PAGE 36

M 00240 - 327 - F. 6,40 €

Le train de nuit Paris-Berlin relancé après un parcours du combattant

TRANSPORT

Une coopérative belgo-néerlandaise reprend la ligne de nuit entre les capitales française, belge et allemande, abandonnée en décembre dernier par les partenaires de la SNCF.

Mais ce nouveau produit a été bâti avec les moyens du bord.

Denis Fainsilber

Le train de nuit Paris-Berlin n'a pas dit son dernier mot. Interrompu à la mi-décembre faute de subvention côté français, il repart pour un tour. Mais les fans du rail longue distance et des voitures-couchettes ne devront pas s'attendre au grand luxe et au confort intégral version Orient-Express. Plutôt un transport ultra-frugal, qui s'adresse avant tout à la clientèle revendiquant sa « honte de l'avion », et son appétence pour le « slow travel ».

Le premier train de ce type s'est élancé jeudi soir de la gare du Nord, en direction de la capitale alle-

mande, via Bruxelles et Hambourg. Ni SNCF, ni Eurostar, ni Deutsche Bahn : le nouveau candidat à ce service nocturne est European Sleeper, une obscure coopérative indépendante belgo-néerlandaise qui opère surtout, pour l'instant, un train du même type entre Bruxelles-Amsterdam-Prague et Bruxelles-Zurich-Milan. La start-up se fait fort de réussir sans subventions étatiques, pourtant considérées par les experts comme essentielles dans les services de nuit.

A partir de 60 euros

La jeune société propose un trajet total entre les deux capitales de près de 16 heures à l'aller, et 17 heures au retour. Contre un peu plus de 8 heures pour le TGV de jour, vendu par SNCF et Deutsche Bahn, au trajet bien plus direct. Un résumé de cette formule aux accents néo-rétro, et même surannée dans le paysage galopant de la grande vitesse ferroviaire saute-frontières.

Contrairement aux grandes compagnies nationales qui portent leurs actifs roulants et leurs personnels, European Sleeper n'est pas un transporteur intégré, mais plutôt « une sorte de tour-opérateur, un organisateur avec des prestataires », selon une source ferroviaire. Première différence flagrante par rapport au service Nightjet proposé auparavant par l'autrichien ÖBB, en

coopération commerciale avec la SNCF et l'allemande DB, sur Paris-Berlin et Paris-Vienne : la flotte antédiluviennne, qui fleurit bon les années 1980, avec fort peu de confort ou de technologie embarquée, type wifi, à bord.

Le produit est vendu à partir de 60 euros pour des rudimentaires places assises, et jusqu'à 160 euros pour les couchettes. Mais gare à celles qui seront situées au-dessus des bogies, en communication directe avec les rails, prévient un expert du ferroviaire. Et la voiture-restaurant a été éliminée d'entrée, au profit de quelques « lunch boxes ».

Pour monter en quatre mois seulement ce projet casse-cou, il a fallu se montrer souple, et accepter ce qu'on appelle chez SNCF Réseau « la disponibilité résiduelle ».

« Cet opérateur arrive avec le matériel qu'il a pu trouver sur le marché », admet un proche du dossier, donc sans avoir eu à passer l'étape d'une longue homologation de nouvelles rames. Ici, tout est sous-traité chez des tiers : la traction chez Train Charter Services, et les contrôles et menus services à bord chez Wagon Plastron, un prestataire spécialisé. Les trains en question ne rouleront jamais sur lignes rapides comme il en existe en France, en Belgique ou en Allemagne, mais toujours sur le réseau classique, sans dépasser de ce fait les 140 km/h.

Trois trains par semaine

Dou des temps de parcours dantesques comparé à l'avion, surtout avec les multiples travaux en cours sur le réseau allemand entre Hambourg et Berlin, qui contraignent à prendre des itinéraires bis. De plus,



La jeune société propose un trajet total entre les deux capitales de près de 16 heures à l'aller, et 17 heures au retour contre un peu plus de 8 heures pour le TGV de jour. Photo J. A. Gekiere/Belga via AFP

faute de rames en nombre suffisant, European Sleeper propose seulement trois trajets par semaine, ce qui réduit de beaucoup les possibilités d'aller-retours à des dates pratiques pour les clients.

Pour pouvoir monter en quatre mois seulement ce projet casse-cou, il a fallu se montrer souple sur les horaires des sillons proposés, et accepter ce qu'on appelle chez SNCF Réseau « la disponibilité résiduelle ». Autrement dit, « trouver des solutions agiles dans un processus qui ne l'est pas naturellement ».

Cette relance du Paris-Berlin, hors subventions et sans opérateur national avec son système de réservations, pourra-t-elle changer l'image déjà peu reluisante des trains de nuit ? Plus simple à exploiter sur le papier, le réseau domestique français, soutenu financièrement par l'Etat avec cinq lignes principales SNCF, est très dégradé.

Pour une avalanche de raisons opérationnelles (pannes régulières de locomotives, travaux nocturnes sur les voies, faible utilisation des voitures, inondations...), pas moins

de 36 % des trains-couchettes nationaux ont été annulés ou déprogrammés en février dernier, après un taux d'échec de 40 % en janvier, déplore le collectif Oui au train de nuit. Concernant le réseau international, « c'est désormais à l'Etat d'agir en commandant du matériel roulant, en aidant le Paris-Berlin à devenir quotidien et surtout en relançant au plus tôt le Paris-Strasbourg-Munich-Vienne, qui constitue la seule liaison ferroviaire directe entre la France et l'Autriche », réclame la même source. ■

annonces judiciaires & légales

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Dossier de création de la ZAC du Projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang à La Verrière

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement et à l'arrêté n°A-2026-04 du 23 mars 2026 du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang à La Verrière est mis à disposition du public par voie électronique, pour information, observations et contributions éventuelles, préalablement à son approbation par le Conseil Communautaire.

Cette PPVE est ouverte du lundi 13 avril 2026, 14h, au vendredi 15 mai 2026, 14h

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la procédure de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois de l'Étang à La Verrière, notamment pour conduire la présente PPVE.

Le dossier de la PPVE, ainsi qu'un registre physique à feuillets non mobiles, seront déposés en version papier et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE :

- En mairie de La Verrière, Avenue des Noës, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi à mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- A la maison de quartier du Bois de l'Étang (centre socio-culturel Jacques Miquel - 3 rue Emile Dureuil 78320 La Verrière), aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi : 13h30 à 17h mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h à 19h.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE. Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé, ainsi que le dossier de la PPVE, à l'adresse suivante :

www.registre-numerique.fr/zac-boisdeletang-laverriere

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante :

zac-boisdeletang-laverriere@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à PPVE se compose des éléments suivants :

Le projet de dossier de création de ZAC ;

L'étude d'impact et son résumé non technique;

L'avis n°APJIF-2025-098 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France le 3 décembre 2025 sur le dossier de création de ZAC ;

Les différents avis des collectivités territoriales et à leurs groupements concernés par le projet ;

Le mémoire, rédigé par Saint-Quentin-en-Yvelines, en réponse à l'avis de la MRAe et aux différents avis émis sur le projet ;

Le bilan de la concertation d'avril/mai 2025 approuvé par la délibération n°2025-207 du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 26 juin 2025.

A l'issue de la PPVE, et au plus tard à la date de l'approbation de la création de la ZAC du Bois de l'Étang, SQY rendra public sur son site internet et pour une durée minimale de 3 mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et avis déposés, avec indication de ceux dont il a été ou sera tenu compte.

Au terme de la procédure, la création de la ZAC du Bois de l'Étang à La Verrière sera soumise à la délibération du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Toute information sur le dossier de la PPVE peut être demandée auprès de Mme. Mary-Lynn SALIBA (marylynn.saliba@sqy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80).

EP 26-0119 / contact@publillegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Comment Keolis repart à l'offensive après un petit trou d'air

TRANSPORT

Après une baisse de chiffre d'affaires l'an passé, la filiale de la SNCF se projette déjà vers 2026 avec des ambitions de croissance rentable.

Le nouveau président, Frédéric Van Heems, mise sur le gain de contrats stratégiques et celui d'appels d'offres « offensifs ».

Des trois champions français du transport public - Keolis, RATP Dev et Transdev -, le premier est le seul qui accuse un recul de son chiffre d'affaires l'an dernier, de 7,1 %, à 7,1 milliards d'euros. Fraîchement arrivé, le 16 mars, à la tête de l'opérateur filiale à 70 % de la SNCF et de la Caisse de Dépôt canadienne (CDPQ), Frédéric Van Heems, un ancien de Veolia, n'est de fait aucunement impliqué dans ce mouvement de ressac.

Ce recul s'explique par la perte simultanée de deux concessions importantes de son portefeuille,

aux profits de ses deux concurrents français. A savoir le réseau de métro de Lyon, confié à RATP Dev, et celui des trams de Melbourne en Australie (le plus grand réseau mondial du genre), tombé dans l'escarcelle de Transdev en 2024. Autrement dit : un chiffre d'affaires consolidé retombé au niveau de 2023, malgré une augmentation du volume d'activité aux Etats-Unis et en Australie notamment, et des gains de nouveaux contrats dans d'autres marchés comme en Inde, à Stockholm (Suède), Tours ou Rennes.

« Accélérer la croissance rentable »

Mais les autres voyants du bilan sont au vert. Le ratio de marge (Ebitda sur chiffre d'affaires) atteint 7,9 %, contre 7,2 % l'année précédente, le résultat net courant de 33 millions d'euros est positif pour la cinquième année consécutive, dont une partie est remontée dans le bilan des deux actionnaires. Le nouveau président du directoire a déjà oublié cet accident de parcours sur le portefeuille de contrats, les yeux déjà fixés sur les promesses de 2026.

Dans les années à venir, « nous voulons accélérer la croissance rentable », a-t-il dit jeudi à la presse dans le cadre de ses nouvelles fonc-

« Nous ne sommes pas obsédés par la croissance à tout prix et serons sélectifs sur les projets. »

FREDERIC VAN HEEMS
Président de Keolis

tions. « Nous ne sommes pas obsédés par la croissance à tout prix et serons sélectifs sur les projets, explique le successeur de Marie-Ange Debon, désormais présidente de La Poste. Mais il y a déjà pas mal de choses où nous avons déjà de la visibilité, avec des indications plutôt positives. »

Dans le détail pour 2026, les « contrats stratégiques à reconquérir » se situent à Boston (Etats-Unis), Manchester (Royaume-Uni), Nancy, Dalarna (Suède) et Almere, dans la banlieue d'Amsterdam, aux Pays-Bas. « J'ai dit à mes équipes que je n'aime pas le terme usuel de renouvellement de contrat, et je préfère de beaucoup celui de reconquérir », glisse le nouveau patron de Keolis. Au chapitre des appels d'offres dits « offensifs », donc à chiper à un concurrent sortant, la filiale de la SNCF range en priorité

l'exploitation possible du métro de Copenhague, au Danemark et celle de la « blue line » du métro de Dubaï.

Mesures de crises

Keolis, qui emploie 3.200 collaborateurs de 43 nationalités différentes, suit de près la situation dans le golfe Persique, avec des mesures de crise déclenchées dès les premières attaques de fin février contre l'Iran. Le groupe français est présent dans des transports urbains à Doha (Qatar) et à Dubaï (Emirats arabes unis), et a récemment conclu une société commune avec Etihad Rail pour exploiter le premier train de passagers à 220 km/h entre Dubaï et Abu Dhabi.

Dans les deux premières métropoles, le trafic des métros automatiques a d'abord reculé de 30 % en moyenne lors des premières attaques de missiles iraniens, sous l'effet du télétravail généralisé, avant de tendre vers -10 % aujourd'hui. « Toutes nos activités fonctionnent normalement, le personnel est retourné au travail, et il n'y a pas de décalage dans notre société commune avec Etihad Rail », témoigne Laurence Broseta, directrice générale pour l'international, en relation quotidienne avec ses équipes locales. — D. F.